

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2012-21 du 15 février 2012 portant délégation de signature à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

NOR : ETSM1230075S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment le livre III de la partie V ;
Vu le code des marchés publics ;
Vu le décret du 22 février 2011 portant nomination du directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé - M. Maraninchi (Dominique) ;
Vu la décision DG n° 99-40 du 12 juillet 1999 modifiée portant organisation générale de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;
Vu la décision DG n° 2011-204 du 1^{er} septembre 2011 modifiée portant délégations de signature à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;
Vu la décision DG n° 2012-20 du 15 février 2012 portant nomination à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide :

Article 1^{er}

La décision DG n° 2011-204 du 1^{er} septembre 2011 susvisée est modifiée comme suit :
Après l'article 3 est inséré l'article 4 ainsi rédigé :
« *Article 4.* – En cas d'absence ou d'empêchement de M. DAZELLE (François) et de M. BUBENICEK (Wenceslas), délégation est donnée à Mme MOINE (Élisabeth), chef du département des achats et subventions, à l'effet de signer, au nom du directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé, toutes décisions dans la limite des attributions de ce département. »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

Fait le 15 février 2012.

Le directeur général,
PR D. MARANINCHI